



Decazeville, le 29 JUL. 2016

Le Président

à

Monsieur Jean Louis CALMETTES
La Caral
12300 LIVINHAC LE HAUT

Service Direction
Affaire suivie par JM Maurel
Nos réf. : 2016/JMM/D1698

OBJET : PARC PHOTOVOLTAÏQUE
Votre mel du 12 juillet 2016

Monsieur,

Pour faire suite à notre entrevue et à votre mel de relance du 12 juillet j'ai le plaisir de vous apporter les précisions suivantes par rapport à l'implantation du Parc photovoltaïque et le maintien des chemins utilisés par les randonneurs et promeneurs.

La réalisation de ce parc est un projet déjà ancien, comme vous le rappelez dans la motion que vous avez proposée au conseil municipal de Decazeville. L'aboutissement de ce projet a été long et a nécessité de continuelles adaptations pour prendre en compte les exigences des uns et des autres :

- 2009 : Etudes de faisabilité avec le cabinet AXENE et premières esquisses d'emprise fonction de l'ensoleillement
- Conseil communautaire du 6 décembre 2012 choix de l'opérateur VALECO et simulation d'emprise un peu différente
- Juillet 2013 demande de permis de construire
- 2013 candidatures à l'appel d'offre solaire national, dossier lauréat lors de la délibération de la commission de régulation de l'énergie du ministère de l'environnement du 18 avril 2014. L'accord de cette CRE détermine « l'obligation de mettre en place une technologie française novatrice de suivi du soleil d'une puissance de 12MW ». Cette contrainte oblige à revoir encore une fois le plan d'emprise.
- Janvier 2015 : portée à connaissance officielle des aléas de risque miniers et notamment des zones d'échauffement et... énième modification de l'emprise
- Juin 2015 à juillet 2016 enquête publique et prise en compte des conclusions de l'enquête au niveau de l'impact
- Octobre 2015 obtention permis de construire et demande par VALECO (et pas par la communauté de communes comme mentionnée par erreur dans la proposition de motion) d'un permis modificatif pour prendre en compte toutes ces évolutions.

Vous n'ignorez pas pour avoir suivi de nombreux projets en votre qualité d'élu, qu'entre l'idée initiale et la mise en œuvre bien des évolutions modifient le concept initial. En l'espèce près de 7 ans se sont déroulés entre le lancement du projet et le chantier en cours avec toutes les étapes que je vous ai décrites.

En ce qui concerne les chemins, la totalité des itinéraires seront rétablis. Sur le plateau de Nauquières le tracé du chemin sera modifié par rapport au projet initial et reporté à l'ouest. Cette modification a été effectuée à la demande du service de la communauté de communes en charge de l'entretien de tous ces cheminements. Le maintien de l'ancien itinéraire se serait fait entre deux clôtures séparant les 2 sites de panneaux photovoltaïques, d'entretien plus complexe : le girobroyeur n'aime pas trop les piquets métal et d'un intérêt paysager restreint. Le nouvel itinéraire quelques mètres à l'ouest permet un meilleur point de vue sur Decazeville et se développe à l'orée du bois.

Voir plan ci-après



Les orchidées ont colonisé la plupart des espaces des anciens terrils et la variété Sérapias à languette que vous citez dans la proposition de motion se découvrent en de nombreux autres lieux. Les amateurs auront tout loisir de l'observer grâce aux chemins de randonnées aménagés et entretenus par les services de la communauté de communes.

En vous remerciant de l'attention que vous portez à la réalisation de ce projet, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées

Bien cordialement

Le Président
de la Communauté de Communes



André Martinez
André MARTINEZ